



COMMUNE  
DE  
**SAINTE ANASTASIE**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE du 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mmes HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes SCHMITT Marie-Gil – POULLET Danielle – BAECKER Sybille – DE CORO Jessica – MM NEVEU James – COULON Daniel – BECHARD Alain – Mme PANAFIEU Blandine – MM ALTIER Jonathan — REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : M. FABRE Alain - Mme FOURES Josiane - GIBOULET ARNAUD Sophie – MM AUBIN Dimitri - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE  
Mme FOURES à Mme HURLIN  
M. AUBIN à M. TIXADOR  
Mme GIBOULET ARNAUD à Mme DE CORO  
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 19 votants

Monsieur TIXADOR et Madame PANAFIEU indiquent qu'ils enregistrent la séance.

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jonathan ALTIER est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2024**

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2024 est approuvé par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme MENALDO KEBDANI). Madame PANAFIEU ne prend pas part au vote.

Madame PANAFIEU donne lecture d'un courrier qu'elle a adressé à Monsieur le Préfet du Gard au sujet des dysfonctionnements qu'elle a constatés (NDL : conformément aux demandes récurrentes du maire et notamment celle du conseil municipal du 07 juin 2023 concernant les longues interventions, aucun document n'a été remis).

Monsieur le maire précise que Monsieur Jacky REBUFFAT représentant de l'opposition, a assisté à la réunion des finances ; il rappelle qu'il a la possibilité d'attribuer des dispenses aux élus qui travaillent. Monsieur le maire revient sur les reproches récurrents concernant les délais de convocation qui lui sont faits, ainsi qu'aux services administratifs, par Madame PANAFIEU. Il rappelle que pour la séance au cours de laquelle le budget va être voté, la convocation a été envoyée 12 jours avant la date comme prévu par les textes.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Afin que l'assemblée puisse juger de la situation, il explique que la semaine qui a précédé cette séance le conseil du syndicat de Leins Gardonnenque s'est réuni le 26 mars pour le vote de son budget alors que les convocations pour ce conseil ont été envoyées le 19 mars. De plus les pièces concernant ce conseil ont été envoyées quant à elles le 22 mars pour un vote 4 jours plus tard. Le soir de cette réunion du conseil syndical Madame PANAFIEU, qui pouvait également s'exprimer, n'a fait à aucun moment un quelconque reproche à la présidente ou à la directrice du syndicat concernant ces délais qui n'avaient pas été respectés.

Monsieur le maire conclut que les reproches de madame PANAFIEU ressemblent à du harcèlement systématique à son encontre comme à celui des services de la mairie.

Madame PANAFIEU indique que la commission des finances doit surveiller le budget. Ce qui est impossible si elle est convoquée 2 jours avant la réunion. Cette situation expliquera certains votes CONTRE.

### 3. Subventions aux associations pour l'année 2024 :

Madame FOURES présente le tableau des subventions aux associations de la commune qui proposent des activités et animations sur le village, tableau qui est sans changement par rapport à 2023. Seule une nouvelle association en cours de création, a sollicité le bénéfice d'une subvention.

En effet, Monsieur ALTIER présente les grandes lignes de l'association qu'il est en train de créer : sports et loisirs. Cette nouvelle association souhaite proposer diverses activités : organisations de concours de boules ou de cartes, tournois de sixte (football)... ; tout ceci en essayant d'y associer les autres associations locales.

Monsieur le maire propose d'ajouter cette nouvelle association à la liste des bénéficiaires de la subvention au titre de 2024, afin de lui permettre de ne pas être pénalisée dès sa 1<sup>ère</sup> année d'existence.

A l'issue de cette présentation, le tableau des subventions 2024 est approuvé à l'unanimité selon les modalités ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2022	2023	2024
SAINTE ANASTASIE EN FETE	0 €	6000 €	6000 €
ATCC	150 €	200 €	200 €
FNACA	150 €	200 €	200 €
APE LES CANAILLES	150 €	200 €	200 €
ART ET CULTURE	150 €	200 €	200 €
GYM DETENTE	150 €	200 €	200 €
LE CIGALON	150 €	200 €	200 €
Les CHATGABONDS	500 €	500 €	500 €
SAINTE-ANASTASIE DANSE	150 €	200 €	200 €
SAINTE-ANASTASIE PARTRIMOINE	150 €	200 €	200 €
ANASTASIE-TANGO	150 €	200 €	200 €
ESQUICHO GRAPAOU	150 €	200 €	200 €
ESCRIME AU BATON LONG	150 €	200 €	200 €
STHIRA SUKHAM	150 €	200 €	200 €
TRAIL EN VRAC	150 €	200 €	200 €
ASSOS SPORT STE ANASTASIE	150 €	200 €	200 €
2022 ABSIDE & CO	0 €	200 €	200 €
+ NOUVELLE ASSOCIATION (à dénommer)			200 €
<b>TOTAL</b>			<b>9700 €</b>

#### 4. Subvention au CCAS :

Le maire indique que le budget 2024 du CCAS a été voté récemment. Il s'équilibre avec une subvention de 3000 €. Ce versement au budget du CCAS est approuvé à l'unanimité.

#### 5. Compte de gestion 2023 du SGC de Nîmes :

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2023 arrêté aux montants suivants :

RI	DI	RF	DF
903 888.49	964 093.16	2 009 916.32	1 461 611.67

Le résultat 2023 s'élève à 488 099.98 € sachant que cette somme inclus les ventes de 2 vieux bâtiments municipaux et dont la recette n'a pas encore été consommée.

En l'absence de question, le compte de gestion tenu par le SGC de Nîmes est approuvé à l'unanimité.

#### 6. CA 2023

##### 6.1 Election d'un président de séance :

Monsieur Laurent CHABAUD, 1er adjoint, est désigné président de séance durant le vote du CA 2023.

##### 6.2 Vote du compte administratif 2023 de la commune

Monsieur le maire présente le compte administratif de la commune arrêté aux montants suivants et demande s'il y a des questions.

RI	DI	RF	DF
1 264 672.46	964 093.16	2 418 097.99	1 461 611.67

En l'absence de questions, Monsieur CHABAUD met le compte administratif au vote.

Le compte administratif de la commune est approuvé par 17 voix pour (monsieur TIXADOR a quitté la salle) à 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU).

#### 7. Affectation du résultat 2023

A l'issue du vote du CA, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat 2023 ci-dessous :

556 486.32 € reporté au compte 1068 du BP 2024

400 000.00 € reporté au compte 002 du BP 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat 2023.

#### 8. Taux d'imposition 2024

Monsieur le maire rappelle la proposition faite en fin de la dernière réunion du conseil municipal à savoir de baisser le taux de la taxe foncière sur le non bâti de 55 à 50 points, notamment pour soutenir les agriculteurs locaux qui sont plus particulièrement impactés par cette taxe.

Madame PANAFIEU demande si le niveau des investissements sur les chemins sera maintenu.

Ce à quoi Monsieur le maire répond par l'affirmative ; le chemin des Gours et le chemin du Mas de Caze notamment qui doivent être rénovés.

A l'issue de ces échanges, les taux d'imposition pour l'année 2024 sont approuvés à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 15.25

Taxe foncière : 47.80

Taxe foncière sur le non bâti : 50.00

#### 9. Budget primitif 2024 :

Monsieur le maire rappelle que le projet de budget comprenant tous les chapitres a été envoyé en amont de la réunion du conseil. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 2 025 420.07 € et 1 937 756.71 €.

Madame PANAFIEU indique qu'elle votera CONTRE car elle n'a pas pu assister à la commission des finances.

En l'absence de question, le budget primitif 2024 est approuvé par 18 voix pour et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU) au montants suivants :

FONCTIONNEMENT : 2 025 420.07 €

INVESTISSEMENT : 1 937 756.71 €

#### 10. Tableau des effectifs :

Monsieur le maire présente le tableau des effectifs, qui intègre les 2 changements de grades de deux adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe promus adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe pour des agents qui vont faire valoir leur droit à la retraite dans les 6 mois à venir. A l'unanimité, ce tableau des effectifs est arrêté à 15 emplois pourvus et 2 emplois non titulaires (dont le contrat pour l'agence postale).

		01.01.2023	01.01.2024
Filière administrative	Attaché territorial	1	1
	Secrétaire de mairie	0	0
	Rédacteur	1	1
	Adjoint adm Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint adm Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
	Adjoint administratif (contrat de projet)	1	1
Filière technique	Adjoints techniques	8 et 1 vacant	8
	Adjoint technique non titulaire	1	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup>	2	0
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	2
Filière sociale	ATSEM	1	1
Filière police	Garde champêtre	1	1
Filière animation	Adjoint d'animation non titulaire	0	0
<b>TOTAL</b>		18 dont 1 vacant et 1 non titulaire	17 dont 1 non titulaire

#### 11. Questions diverses :

Monsieur REBUFFAT souhaite avoir quelques informations sur le dossier de l'église de Russan.

Monsieur Alain BECHARD indique qu'à ce jour :

La commune a enfin obtenue la subvention pour l'étude sur les décors de l'église

La fondation du Patrimoine a ouvert une souscription.

Le dossier est toujours en cours à la fondation du patrimoine, piloté par la DRAC qui fait « remonter » les dossiers auprès de la fondation.

L'ensemble des études demandées par la DRAC a été réalisée, les partenaires attendent aujourd'hui que la commune lance une consultation pour un maître d'œuvre, pour la réalisation des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le coût estimatif établi en 2003 par M. BRUGUEROLLES était de 1 400 000 € HT.

Monsieur le maire ajoute qu'il semblerait que de nouvelles mesures destinées aux petites collectivités rurales souhaitant rénover leur patrimoine pourraient bénéficier de subventions jusqu'à 95 % du montant des travaux au lieu des 80 % pour les projets courants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Le secrétaire

Jonathan ALTIER



Le Maire,

Gilles TIXADOR

